

**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMENAGEMENT
ET L'EXPLOITATION DU CENTRE
DE VOL A VOILE DE FAYENCE-TOURRETTES**

Siège : Mairie de FAYENCE
83 440

Tél. 04 94 39 15 11
Fax. 04 94 39 15 01

<p align="center">COMPTE RENDU DU COMITÉ SYNDICAL DU 17 JUILLET 2008</p>

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie de Fayence sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FABRE, Vice-Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents : Madame Françoise DUMONT (Conseiller général), messieurs François CAVALLIER (Conseiller général), Jean-Luc FABRE (Maire de Fayence), Camille BOUGE (Maire de Tourrettes), Jacques NAIN (Adjoint au Maire de Fayence) et Guillaume FOREST (Conseiller municipal de Tourrettes).

Absents excusés : Madame Raymonde CARLETTI (Conseiller général) et monsieur Jean-Pierre SERRA (Conseiller général)

Monsieur Jean-Luc FABRE, Vice-Président, informe le Comité syndical qu'au cours de la dernière assemblée générale de l'AAPCA, Monsieur ALBERTINI a cédé sa place de Président à Monsieur CHIOCCI et reçu ainsi des mains du Maire de Fayence la médaille de la ville pour son dévouement durant ces 25 années.

Il remercie les membres de leur présence ce jour pour traiter de l'avenir de la plateforme, et plus spécifiquement de la synthèse des consultations et du bilan des concertations.

En effet, depuis la dernière séance du 15 avril dernier, messieurs Jean-Luc FABRE et Guillaume FORREST se sont rendus en sous-préfecture, et de nombreuses rencontres ont eu lieu entre tous les acteurs de la plateforme.

Les communes de TOURRETTES et FAYENCE affirment ainsi leur position :

- **TOURRETTES :**

Suite à deux réunions, dont un conseil municipal en date du 30 juin dernier, dont l'ordre du jour prévoyait la nomination d'un délégué pour le musée du planeur et de l'aérologie, la position de TOURRETTES, à la majorité, est la suivante :

Monsieur Camille BOUGE, Maire, regrette l'existence d'écoles commerciales d'ULM en toute irrégularité, sans droit ni titre sur l'enceinte, et la fréquence des vols qui entraîne des nuisances certaines.

Il propose d'interdire ces écoles commerciales sur la plateforme et précise que l'usage restreint au seul vol à voile ne sera qu'une décision ultime en cas de problèmes ultérieurs. Le but à atteindre rapidement étant de réduire au maximum les nuisances phoniques, la commune souhaite mettre l'accent sur une aviation verte et propose la fixation de plages horaires de vol.

- **FAYENCE :**

Monsieur FABRE, Maire, n'a provoqué à ce jour aucun conseil municipal, mais rappelle la position consensuelle des élus lors de la campagne électorale, position conforme à celle de Tourrettes :

La commune n'agira pas en faveur du déclassement à usage restreint. Cependant, comme suggérée le 4 février dernier par le Directeur de l'Aviation Civile Sud-est au Président du Syndicat Mixte, la volonté de la commune est triple :

- Conserver la plateforme aéronautique ouverte à la circulation aérienne publique, mais encadrée par la mise en place d'un protocole d'utilisation.

- Conserver son caractère associatif d'aéroclub et renforcer son impact touristique par un schéma directeur de rénovation des infrastructures et des superstructures, ainsi que par le développement d'un musée du planeur et de l'aérodrome, musée au sein duquel les nouvelles technologies pourraient pleinement prendre leur part.
- Intégrer la plate-forme dans une logique de territorialité et de développement durable. Il convient, d'une part, de donner toute sa place et sa dimension à l'aérodrome dans le cadre du Schéma de Cohérence Territoriale, dont les études ont commencé, et à travers lui les PLU de Fayence et Tourrettes qui devront prendre en considération cette contrainte forte en terme d'urbanisme traduite par un Plan d'Exposition Bruit (PEB). D'autre part, la commune souhaite associer cette plateforme à l'accueil d'un pôle de compétitivité d'ingénierie et d'entreprises à forte valeur ajoutée orienté vers le nouveau concept de l'aviation verte, qui relève de nouvelles motorisations embarquées à bord de l'aviation légère.

Monsieur le Maire de Fayence propose de confier la rédaction d'un protocole d'utilisation, véritable « charte de la qualité de l'environnement de l'aérodrome », à un expert, désigné en concertation avec les élus du Syndicat, qui devra, après concertation avec ces élus, les partenaires institutionnels, les professionnels et le monde associatif, établir un cahier des charges qui fixera :

- les interdictions d'usage (ex = hélicoptères)
- les restrictions d'usage (ex = limitation du nombre d'envols par jour)
- les fréquences (respect de créneaux horaires)
- les nuisances (limitation des décibels)

Monsieur François CAVALLIER souligne sa tristesse quant à l'évolution de la volonté de Tourrettes. Il précise que le souhait de mettre en œuvre une politique sans restriction de l'usage de l'aérodrome nécessite l'annulation de la délibération prise le 8 février 2007, et ce, lors d'une prochaine réunion du Comité syndical. A ce titre, il souligne le problème technique des écoles commerciales implantées sur l'enceinte et contraire au soutien associatif du Conseil général du Var et remet en cause le projet de réforme des statuts du Syndicat Mixte qui prévoit que ce dernier perde sa majorité des sièges alors même que son but principal est l'accès des jeunes à la pratique aérienne.

Monsieur Jean-Luc FABRE ne remet pas en cause l'existence même du partenariat du Conseil Général du Var, mais souhaite éventuellement que les statuts prévoient une égalité de représentants avec les communes de Fayence et Tourrettes, attitude regrettée par Monsieur CAVALLIER qui rappelle l'investissement financier du Conseil Général en tant que membre majoritaire.

Il confirme sa volonté et celle du Conseil Général de restreindre l'usage de la plateforme et doute fortement du respect d'un quelconque protocole.

Monsieur Camille BOUGE confirme qu'avant toute restriction ultime, il convient d'essayer d'user de la force armée (GTA et polices municipales de Fayence et Tourrettes) pour délocaliser les contrevenants, ce dont Monsieur CAVALLIER doute juridiquement sans restriction préalable.

Madame DUMONT, Conseiller général nouvellement déléguée au Syndicat Mixte, interpelle les élus sur l'avis général de la population cantonale quant à l'usage éventuellement restreint de la plateforme. Toutes les listes électorales ont dû se prononcer sur l'avenir de la plateforme. La position de la liste Fayence au Cœur, conduite par Jean-Luc FABRE, a été très claire : seule une solution concertée pour l'obtention d'un règlement le plus ouvert possible est envisageable.

Monsieur François CAVALLIER admet que si un consensus est trouvé concernant les écoles d'ULM, et ce, d'ici une prochaine séance qui devrait avoir lieu à la rentrée, il conviendra d'y prévoir à l'ordre du jour l'élection d'un nouveau Président ainsi que la confirmation ou l'infirmité de la délibération prise en faveur de l'usage restreint. Si la méthode préconisée aujourd'hui, via un protocole d'utilisation, montre des résultats radicaux et que les intrus déménagent de la plateforme, alors Monsieur François CAVALLIER ne se représentera pas à la présidence du Syndicat Mixte. Cependant, si aucun changement n'intervient d'ici là, il se portera à nouveau candidat à cette présidence et soutiendra la restriction de l'usage de l'aérodrome.

Monsieur le Vice-Président remercie les membres présents.

La séance est levée à 13h00.

Le Vice-Président,
Jean-Luc FABRE,

